Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 035-213500051-20260407-DE_2026_03_11-DE

| DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE<br><br>COMMUNE ARBRISSEL<br>1 Espace Pierre et Marie Curie<br>35130 ARBRISSEL | **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 07 AVRIL 2026** |
|---|---|
| **Date de la convocation**<br>24/03/2026<br>**Date d'affichage**<br>24/03/2026<br><br>**Nombre de conseillers**<br>VOTANTS : 10<br>PRESENTS : 10<br>EN EXERCICE : 11 | L'an deux mil vingt-six, le sept avril à 20h00<br>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Thomas BARDY, Maire d'Arbrissel<br><br>**Etaient présents**: Thomas Bardy, Maire, Pascal Peurois,1 er Adjoint, Gisèle Froc, Jérôme Lemarié, Vincent Bertin, Aline Beusquart, Fanny Jouault, Angélique Lanzéré, Charlène Gérard, Julien Charron formant la majorité des membres en exercice,<br><br>**Excusée** : Olivier Simon<br>Gisèle FROC a été élue secrétaire |

**Objet n°2026_03_11 : Budget Assainissement : remboursement des frais de personnel sur budget commune**

Monsieur le Maire :

☞ Propose que les frais de personnel pour le temps passé à la gestion de l'Assainissement (entretien des lagunes, suivi administratif, budget,…) soient remboursés à la Commune.

☞ Informe que le temps consacré à la gestion de l'assainissement est estimé à 207.6 h par an assurées par deux des agents communaux. Cela représente environ 4 238 € de frais de personnel pour l'année 2025 (soit environ 10% des charges salariales).

☞ Propose de transférer la somme de 4 238€ du budget Assainissement au budget Commune en remboursement des frais de personnel.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

☞ décide de transférer, sur l'exercice comptable 2026, la somme de 4 238 € du budget Assainissement au budget Commune, en remboursement des frais de personnel pour l'année 2025.
☞ autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches y afférentes.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire,

Le Maire,

MAIRIE D'ARBRISSEL
I&V